



**AÉROPORT DE QUÉBEC INC (AQi)
CAHIER TARIFAIRE
(EXTRAIT)**

En vigueur le 1er janvier 2023

TAXES À LA CONSOMMATION

**À moins d'indication contraire,
tous les prix affichés dans ce cahier
doivent être majorés de la TPS et de la TVQ en vigueur.**

1. Redevances d'atterrissage

1.1 Aéronef à réaction ou à turbopropulseurs

Posé-décollé : **50 % du tarif ci-dessous**

Redevance minimale : **63.70 \$ par atterrissage**

Vols intérieurs

Masse de l'aéronef (kilos)	Tarif (par tranche de 1000 kg ou moins)
21 000 kg et moins	8.81 \$
21 001 kg à 45 000 kg	11.10 \$
45 001 kg et plus	13.24 \$

Vols internationaux

Masse de l'aéronef (kilos)	Tarif (par tranche de 1000 kg ou moins)
30 000 kg et moins	11.78 \$
30 001 kg à 70 000 kg	14.12 \$
70 001 kg et plus	19.46 \$

1.2 Aéronef à piston

Aviation de plaisance, école de pilotage et aviation commerciale

Posé-décollé : **50 % du tarif**

Redevance pétrolière : **8.12 cents/litre**

Huile de lubrification de Carter: **1.43 cents/litre**

Aviation de plaisance

25.47 \$ par atterrissage ou forfait annuel de **1 528 \$**

École de pilotage

25.47 \$ par atterrissage ou forfait annuel de **1 528 \$**

Aviation commerciale

25.47 \$ par atterrissage. Forfait annuel non-disponible.

1.3 Permis annuel pour les exploitants d'hélicoptères sur le site

Aviation de plaisance, école de pilotage et aviation commerciale	Tarif
Hélicoptère à turbopropulseurs	Tarif par atterrissage: 63.70 \$ ou tarif annuel de 1 528 \$
Hélicoptère à pistons	Tarif par atterrissage: 25.47 \$ ou tarif annuel de 1 528 \$

2. Redevances d'aérogare

Nombre de sièges	Tarif/ aéronef	
	Vol intérieur	Vol international ou vol intérieur avec présentation à la douane
0-9	28.40 \$	65.90 \$
10-15	56.78 \$	131.71 \$
16-25	87.44 \$	202.72 \$
26-45	153.34 \$	355.05 \$
46-60	219.00 \$	507.23 \$
61-89	350.53 \$	811.79 \$
90-125	482.24 \$	1 116.32 \$
126-150	569.95 \$	1 319.19 \$
151-200	789.04 \$	1 826.65 \$
201-250	1 030.41 \$	2 385.00 \$
251-300	1 271.52 \$	2 942.90 \$
301-400	1 512.66 \$	3 501.09 \$
401 et plus	1 863.31 \$	4 312.89 \$

3. Redevances de passerelle

Type d'aéronef	Tarif/ utilisation
1 à 50 sièges	75.00 \$
51 à 100 sièges	140.00 \$
101 sièges et plus	207.00 \$

4. Redevances de stationnement d'aéronef

Poids de l'aéronef	Redevance journalière *
10 000 kg et moins	33.00 \$
10 001 kg à 30 000 kg	56.00 \$
30 001 kg à 60 000 kg	88.00 \$
60 001 kg à 100 000 kg	133.00 \$
100 001 kg à 200 000 kg	224.00 \$
200 001 kg à 300 000 kg	311.00 \$
Plus de 300 000 kg	401.00 \$

*Ce tarif s'applique si l'aéronef est stationné 6 heures et plus pour une période de 24h

5. Redevance de sûreté aéroportuaire

6.85 \$ par passager embarqué

6. Redevance de salle à bagages

6.95 \$ par passager embarqué

7. Système de traitement des passagers

Positions d'embarquement (CUTE) et bornes libre-service (CUSS)

2.40 \$ par passager embarqué

8. Frais d'améliorations aéroportuaires (FAA)

35 \$ par passager embarqué

9. Frais d'aviation générale (FAG)

35 \$ par passager embarqué

Ce tarif s'applique à tous les passagers qui embarquent dans un aéronef de 10 sièges passagers et plus sans passer par l'aérogare principale. Les frais d'aviation générale ne s'appliquent pas au personnel navigant des compagnies aériennes.